

« CLES POUR LA RECHERCHE »

DES DENOMBREMENTS DE FEUX AUX RECENSEMENTS DE POPULATION

Du XVII^e siècle à la Révolution française

Noms des Communités	nombre des feux	Jem des laboureurs
Winbourg	49	9
Behrlingen	34	15
Eschbourg	20	11
Erauffthal	9	2
Schoenbourg	21	6
Pfaffz wüjher	13	4
Wesheim	15	2
Hängen wüjher	22	13
Wintersbourg	20	14
Zillingen	20	11

photomontage ADBR (C 392). D.R.

Marie Collin et Hélène Both, Attachées de conservation du Patrimoine
Sous la direction de Pascale Verdier, Conservateur en chef du Patrimoine,
Directrice des Archives départementales du Bas-Rhin

Dernière mise à jour le : 27/05/2011

1. Repères historiques

Au XVII^e siècle, mieux connaître la population devient une préoccupation croissante.

En France, une première grande période d'activité commence dans les années 1630, autour de Richelieu et sur ses ordres. Une instruction du surintendant d'Effiat (17 avril 1630) aux commissaires envoyés dans les provinces ordonne de recenser « combien les paroisses sont composées de feux » et « quel nombre de personnes y habitent ». L'idée de faire des recensements **à l'échelle de la France** est née sous Louis XIV, à la fin du XVII^e siècle, avec l'enquête de Colbert de 1664.

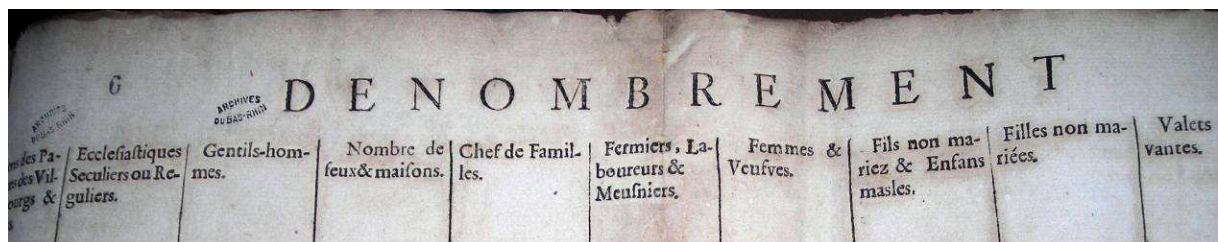
La nécessité de recenser précisément le nombre des habitants s'affirme et se développe sous l'impulsion de Colbert, soucieux d'une meilleure répartition de l'impôt, et surtout de Vauban (« *la grandeur des rois se mesure par le nombre de ses sujets* »).

En 1686, Vauban introduit le principe d'un **recensement annuel** dans sa *Méthode générale et facile pour faire le dénombrement des peuples*. Il entend « faire le dénombrement des peuples du royaume tous les ans une fois, et établir pour cela une certaine méthode aisée et sûre (...) ; surtout que celle-ci fasse connaître précisément le nombre et la qualité et profession des sujets de toute condition. Je ne vois rien de plus nécessaire à un prince qui aime son peuple ». A cet effet, Vauban met au point un formulaire qui permet de dénombrer la population de chaque ville, bourg ou village, et à l'intérieur de ceux-ci, de chaque paroisse. A partir de 1687, les listes sont établies sur des feuillets-modèles. Le dénombrement de Vauban se mène rue par rue et « il faut commencer le dénombrement par mettre le nom et condition des chefs de famille ».

Les enquêtes organisées sous Louis XIV répondent de fait à un souci militaire¹ ou fiscal. Vauban et, près de cent ans plus tard, Turgot (1727-1781) semblent néanmoins avoir bien perçu les possibilités d'utilisation rationnelle des recensements, notamment pour des études économiques et sociales.

* * *

En Alsace, la mosaïque seigneuriale explique que les « recensements » soient restés disparates jusqu'à l'époque française (L'Alsace est intégrée au Royaume de France en 1648 et 1681 pour la ville de Strasbourg).



DENOMBREMENT									
6	ARCHEVÊQUE DU BAS-RHIN	6							
des Pa- roisses Vil- lages & bourg & goulers.	Ecclesiastiques Seculiers ou Re- goulers.	Gentils-hom- mes.	Nombre de feux & mai- sons.	Chef de Famil- les.	Fermiers, La- boueurs & Meuniers.	Femmes & Veuves.	Fils non ma- riés & En- fants masles.	Filles non ma- riées.	Valets vantes.

C 135/6b (1697)

¹ Selon Vauban, le peuplement d'une région n'a pas seulement cette importance économique à laquelle sont attachés les arithméticiens de son époque, mais il constitue également un facteur de stratégie militaire, d'où l'intérêt porté à la connaissance de l'évolution et de la répartition de la population (Kintz, 2008).

Le premier dénombrement général effectué sous la monarchie semble avoir été réalisé vers 1697, à la fin de l'intendance de Jacques de La Grange.

Il aurait constitué un élément de la « Description de la Province d'Alsace pour l'instruction de Monseigneur de Duc de Bourgogne »².

Dans les papiers du prêteur royal de Strasbourg³ (Archives de la ville et de la communauté urbaine de Strasbourg) se trouvent les résultats et les textes concernant les dénombrements de 1697, 1709, 1718, 1726, 1730, etc. Ils intéressent la ville pour la plupart, mais certaines enquêtes (1697, 1709) entrent dans le cadre des recensements effectués dans toute la province d'Alsace.

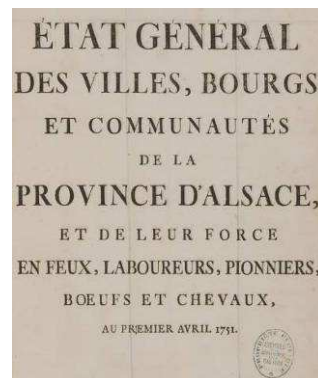
La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg⁴ conserve un *état des villes et communautés qui composent la Province d'Alsace par Bailliages, Seigneuries et Prévôtés avec les noms des Seigneurs et le nombre de feux*, daté de 1723. Selon J.P. Kintz⁵, il s'agirait d'une copie remaniée du *Nouveau Dénombrement du royaume par généralités, élections, paroisses et feux*, publié par le libraire Saugrin en 1720 et dont les sources sont inconnues.

A côté d'états communaux, les Archives départementales conservent pour leur part des états de la population – souvent parcellaires – pour les années 1697, 1746, 1751, 1760, 1766, 1772-1773, 1776-1786 et 1789.

Le *Mémoire* le plus complet après celui de 1697 est l'œuvre de l'intendant Mégret de Sérilly, en 1751⁶.

Il contient un « état général des villes, bourgs et communautés de la province d'Alsace et leur force en feux, laboureurs, pionniers, bœufs et chevaux au 1^{er} avril 1751 ».

Généralement appelé « dénombrement d'Alsace », il est accompagné « d'observations sur l'étendue du finage, le produit en blé, menus grains, prairies, vignes et bois, s'il y a des communaux ou non, s'ils sont bons et considérables ».



ADBR 4 J 3

N O M S des B A I L L I A G E S	N O M S des C O M M U N A U T É S	N O M S DU S E I G N E U R, O U D E S S E I G N E U R S s'il y en a plusieurs.	N O M B R E D E				O B S E R V A T I O N S sur l'étendue du Territoire, le produit en Bleds, menus Grains, Prairies, Vignes & Bois; s'il y a des Communaux ou non; s'ils font bons & considérables.
			Feux	Laboureurs.	Pionniers.	Bœufs ou Vaches au dessus de 2 ans 1/2.	

ADBR 4 J 3 (1751)

² ADBR 33 J 9. Le Duc de Bourgogne est le petit-fils de Louis XIV, père de Louis XV.

³ AVCUS AA 2517.

⁴ BNUS Ms. 1. 453.

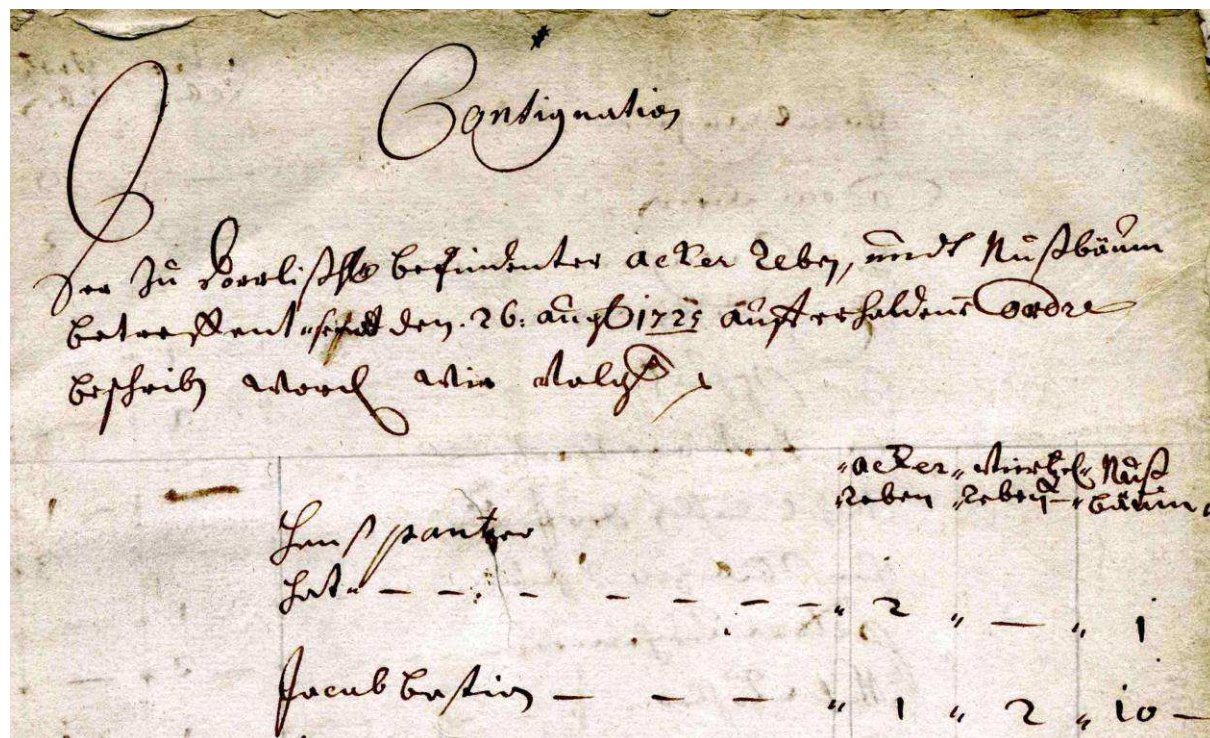
⁵ Kintz (J.P.), *le dénombrement alsacien de 1723, un mythe ?*, 1972, in *Regards sur l'histoire de l'Alsace*.

Hommage de la fédération au professeur Jean-Pierre Kintz, Strasbourg : Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, 2008.

⁶ ADBR 4 J 3 et ADBR C 643.

Avant 1774, les recensements sont faits par feu, c'est-à-dire par maison. Turgot, alors Contrôleur général des finances, prescrit le premier recensement par tête et ordonne **les premières listes nominatives** (circulaire du 9 juin 1774). A cette date, les recensements ne sont plus établis par paroisse, mais par bailliage⁷. Les Archives départementales du Bas-Rhin ne conservent cependant pas de trace du recensement général de 1774.

Des listes nominatives sont établies de plus en plus fréquemment au cours du dernier quart du XVIII^e siècle. Elles sont généralement conservées dans les archives communales.



ADBR 8 E 100/33/1

«Consignation der zu Dorrlisheim befindter aecker reben, und Nuß Baum betreffent. sindt den 26 aug. 1725 auff elhaldene ordre beschriben worden wie volgt »

Enregistrement des vignes et des noyers se trouvant sur le ban de Dorrlisheim au 26 août 1725, présenté en ordre comme suit :

En parallèle, la pratique d'états parcellaires ou thématiques se maintient. Différents états numériques et listes nominatives portent ainsi sur : les membres des corporations, les bourgeois et les manants, les jeunes hommes aptes à porter les armes, les taillables, les communiant, les familles juives, les anabaptistes, etc.

En bref

- Avant le XVII^e siècle, états parcellaires et généralement numériques.
- A partir de 1664, volonté d'établir un état de l'ensemble de la population.
- A partir de 1774, premiers recensements nominatifs.

⁷ Le bailliage est une circonscription judiciaire et, dans une moindre mesure, administrative du territoire.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Avant la Révolution, la population est évaluée à partir de données fragmentaires sur les feux dans les paroisses ou les bailliages. |
|---|

2. Sources à consulter

Voir essentiellement en **série C**. Par exemple :

- états de dénombrement des feux, des laboureurs, des pionniers, bêtes de trait rangés par subdélégation ;
- recensements fiscaux, tels les rôles de la taille ou de la capitation, qui font l'objet d'états nominatifs ;
- dénombrements de Juifs.

Les fonds des seigneuries laïques (**série E** et certains dépôts en **série J**), en particulier les terriers, recèlent de nombreux dénombrements.

En série E se trouvent notamment :

- dénombrement de la population et des terrains des villages relevant du Directoire de la Noblesse de Basse-Alsace ;
- dénombrement des corvéables ;
- états des luthériens et des réformés, etc.

Avant la révolution française, il existe des listes par groupes de population dans la sous-série 3 E (registres paroissiaux). Par exemple : listes de veufs ou de confirmands, de victimes d'incendie, de pauvres, de ménages. Ces listes ne sont pas systématiques ; elles peuvent éventuellement servir à débloquer une recherche ou à élargir une recherche historique locale.

Les archives communales déposées (sous-série 8 E) comportent surtout :

- des listes des bourgeois et d'habitants. Il s'agit de listes énumérant les habitants d'une ville ou d'une région à une date donnée. La plupart du temps, seul le nom du chef de famille est indiqué. Ces recensements sont nombreux aux XVIIe et XVIIIe siècles. En général, ils sont dressés par ville à l'instigation des magistrats qui les dirigent, mais des recensements ont aussi été dressés par région ;
- des listes par groupes économiques et sociaux ;
- des listes des pauvres. Ces recensements sont généralement faits pour venir en aide aux pauvres (dépôts de mendicité, rôles de souscription pour le bureau des pauvres, etc.) ;
- des états des jeunes gens aptes au service de la milice et autres recensements à buts militaires⁸.

On trouve également des états numériques (plus rarement, nominatifs) parmi les fonds entrés par voie extraordinaire (**série J**).

Ces sources, éclatées dans le cadre de classement des Archives en raison de la diversité de leur provenance (fonds seigneuriaux, communes...) et du caractère local ou privé de leur initiative sont dans le Bas-Rhin regroupées dans un instrument de recherche incontournable : *Les statistiques démographiques de la Basse-Alsace et du Bas-Rhin (1360-1968)*, par François Jacques Himly. Précieux et commode, le catalogue signale environ 750 recensements, en grande partie nominatifs. Il est doté d'un index méthodique.

⁸ Par exemple : archives municipales de Barr, déposées aux Archives départementales du Bas-Rhin : état nominatif des habitants aptes au service militaire, 1673 (8 E 21).

3. Instruments de recherche

- HIMLY (François-Jacques) *Inventaire des archives communales déposées de 1910 à 1979 : sous-série 8 E.* 2 volumes. 1980.
- HIMLY (François-Jacques) *Inventaire sommaire de la série J. Première partie : 1 J à 37 J.* 1958
- HIMLY (François-Jacques) *Les statistiques démographiques de la Basse-Alsace et du Bas-Rhin (1360-1968).*
- SPACH (Louis-Adolphe) *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Séries A à H.* 4 volumes. 1865.

4. Communicabilité

Sous forme d'originaux (à l'exception des registres paroissiaux, sous-série 3 E, consultables sur microfilms) ; communication libre sous réserve du respect / de l'application du règlement de la salle de lecture.